NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

71 N° 6 1949

Le cinquantenaire de la consécration au Sacré-Coeur (11 juin 1899 - juin 1949)

Émile BERGH (s.j.)

p. 606 - 620

https://www.nrt.be/it/articoli/le-cinquantenaire-de-la-consecration-au-sacre-coeur-11-juin-1899-juin-1949-2749

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

LE CINQUANTENAIRE DE LA CONSECRATION DU GENRE HUMAIN AU SACRE-CŒUR

(11 juin 1899 — juin 1949)

Le dimanche 11 juin 1899, au Vatican, dans la chapelle Pauline, Léon XIII consacrait le genre humain au Cœur de Jésus. On voudrait pouvoir, à cinquante ans de distance, apprécier les conséquences de cet acte, dans la vie de l'Eglise et l'histoire religieuse de l'humanité (1). Un regard d'ensemble sur les manifestations actuelles, multiples et diverses, de la dévotion au Sacré-Cœur laisse déjà entrevoir l'extension sans cesse croissante du Règne du Christ par ce culte. Même si l'on pouvait grouper dans les proportions d'un article de revue les faits les plus importants de cette histoire, l'on n'aurait encore rien dit de l'enrichissement spirituel intérieur des âmes au contact de la charité du Christ.

Aussi, vu l'ampleur du sujet, avons-nous pensé qu'il était préférable de chercher dans les actes officiels du Saint-Siège les manifestations les plus notables du développement doctrinal et pratique du culte du Sacré-Cœur au cours de ce demi-siècle (2). Après Léon XIII, les décrets eucharistiques de Pie X sont la mise en œuvre pratique de la consécration de 1899 ; sous Benoît XV, on relève, entre autres, la dédicace de la basilique de Montmartre, la canonisation de S. Marguerite-Marie, l'approbation du culte du Cœur Eucharistique ; Pie XI décide qu'en la fête du Christ-Roi sera renouvelée chaque année la consécration du genre humain au Sacré-Cœur et, en la fête du Cœur de Jésus, l'acte de réparation ; le culte étant ainsi officiellement reconnu et proposé dans ses actes principaux, Pie XII, par la consécration de l'Eglise et du monde au Cœur Immaculé de Marie, fait ressortir davantage le sens dogmatique et la portée morale de celle de 1899 au Cœur de Jésus. Nous nous arrêterons quelque peu à chacune de ces étapes.

Rétroactes de la consécration de 1899.

Au lendemain de la «Grande apparition» de Paray-le-Monial, le 21 juin 1675, sainte Marguerite-Marie et le Bx Claude de la Colombière se consacraient au Sacré-Cœur. Il est certain qu'ils eurent ra-

(1) On trouverait des éléments de cette histoire dans le cinquième volume du grand ouvrage du R. P. A. Hamon, S. J., *Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur*, Paris, Beauchesne, 1923-1940. Ce volume porte le sous-titre significatif : *Royal triomphe*.

(2) Le recueil de la collection Cathedra Petri, *Le Sacré-Cœur*, Textes pontificaux traduits et commentés par Paul Galtier, S. J., Paris, Desclée De Brouwer (1936) a été constamment utilisé dans les pages qu'on va lire.

pidement de nombreux imitateurs, personnes privées ou membres de confréries diverses (3).

Dès 1683, sainte Marguerite-Marie s'employait à obtenir de Louis XIV la consécration de la France. Ses efforts n'aboutirent pas ; mais en 1792, Louis XVI rédigea en prison le célèbre Vœu de consécration au Sacré-Cœur, qui devait avoir une si grande influence sur le développement de la dévotion au début du XIXe siècle, en France (4).

En 1796, le Tyrol contractait une sorte d'alliance avec le Cœur de Jésus. Pour se défendre contre les courants d'idées perverses qui déferlaient sur l'Europe à ce moment, ce petit peuple catholique se mettait sous la protection du Sacré-Cœur. Bientôt, la Pologne et la Hongrie l'imitèrent. Ce n'étaient encore là que d'humbles commencements de ce qui deviendrait l'universelle affirmation de la royauté d'amour du Sauveur sur l'humanité.

En 1844, s'était constitué en France l'*Apostolat de la Prière*. Cette *Ligue de prières en union avec le Sacré-Cœur de Jésus* adoptait comme devise : *Adveniat Regnum tuum*. Son directeur, le R. P. Henri Ramière, S. J., théologien de marque, entreprit dès 1863, par une série d'articles publiés dans le *Messager du Cœur de Jésus*, de faire reconnaître officiellement le règne social du Sacré-Cœur sur les familles, les paroisses, les diocèses, les Etats.

En 1868, l'épiscopat belge consacre le pays au Cœur de Jésus.

En 1870, à l'occasion du concile du Vatican, de nombreux évêques présents à Rome supplièrent Pie IX de consacrer lui-même *l'Eglise* au Sacré-Cœur. Notons qu'il s'agissait dans leur pensée de l'Eglise et non encore de tout le genre humain. L'interruption du concile du Vatican par la guerre arrêta ces efforts. Mais alors qu'en 1873 l'épiscopat irlandais consacrait l'Irlande et que Garcia Moreno promulguait une loi déclarant l'Equateur «République du Sacré-Cœur», en 1874, Mgr Deprez, évêque de Toulouse, à la demande du P. Ramière, prenait l'initiative de s'adresser à tous les évêques du monde pour renouveler auprès de Pie IX les instances faites en 1870. En avril 1875, le P. Ramière présentait au Saint-Père une pétition signée par 525 évêques (5). Si Pie IX ne réalisa point le projet sous la forme même où il lui avait été présenté, il en proposa l'exécution aux évêques du monde entier par un décret de la S. Congrégation des Rites du 22 avril 1875 (6). Il y approuvait un *Acte de consé-*

(3) Galtier, *o.c.*, p. 54, indique de nombreuses interventions du Saint-Siège concédant très tôt des indulgences et autres faveurs à des confréries en l'honneur du Sacré-Cœur. Sous Innocent XII (1691-1700), trente-deux brefs ; sous Clément XII (1730-1740), 214. En 1674, Clément X avait approuvé la confrérie du Cœur de Jésus et de Marie fondée par S. Jean Eudes à Coutances.

(4) Hamon, *o.c.*, IV, p. 301-307.

(5) Voir son objet dans Galtier, *o.c.*, p. 11, note.

(6) *Messager du Cœur de Jésus*, t. XXVII, 1875, p. 428.

cration à prononcer le 16 juin 1875 (7), au deuxième centenaire de la «Grande apparition» de Paray. Lui-même le ferait à Rome, mais non dans les splendeurs de la Basilique Vaticane, où les douloureux événements des dernières années ne permettaient guère des cérémonies aussi solennelles. Puisque le texte venait de lui-même et qu'il entendait bien unir à son offrande celle de tous ses fils, il n'était plus question, comme le remarque le P. Ramière (8), d'une démarche individuelle de quelques fidèles, mais d'un hommage de l'Eglise universelle. Le texte de ce premier acte de consécration porte nettement le caractère d'amende honorable, propre à la dévotion au Sacré-Cœur. Il indique les fautes principales que l'on veut réparer, les divers buts des engagements que l'on prend ; il insiste spécialement sur la volonté de sanctifier les fêtes de précepte de l'Eglise.

En 1880, se fondait à Paray la *Société du règne social de Jésus-Christ*, qui de là passait bientôt en Italie, puis en Espagne et au Portugal, sous le nom de *Société des fastes eucharistiques*, dans le but d'offrir au Sauveur dans l'Eucharistie les réparations sociales qu'il avait demandées deux siècles plus tôt. Le 10 avril 1888, un bref de Léon XIII approuvait explicitement l'activité de cette association.

Le 28 juin 1889, le même Pontife élevait la fête du Sacré-Cœur au rang de fête de première classe.

Préparation immédiate et réalisation par Léon XIII (1899).

L'importance de l'intervention de la Mère Marie du Divin Cœur, née Droste zu Vischering (1863-1899), supérieure du Bon Pasteur à Porto, pour hâter la consécration du genre humain, prévue par Léon XIII pour l'Année sainte 1900, est un fait acquis en cette histoire. Les communications du Sacré-Cœur à l'héroïque malade, au cours des années 1897 et 1898, sans avoir été la cause déterminante de l'acte pontifical — le Pape l'a déclaré nettement au cardinal Mazzella, préfet de la S. Congrégation des Rites — ont contribué cependant à le provoquer plus rapidement et entre autres comme une manifestation de gratitude au sortir d'une grave crise de santé (9).

Le 2 avril 1899, un décret *Urbi et Orbi* de la S.C. des Rites, approuvant l'usage public des litanies du Sacré-Cœur, mentionnait, parmi les motifs de cette approbation, l'intention du Souverain Pontife de consacrer prochainement le monde entier au Sacré-Cœur et de prescrire, pour le triduum préparatoire, la récitation de ces litanies (10).

(7) Galtier, *o.c.*, p. 184, donne la formule de cette consécration.
(8) Ramière, *Messager du Cœur de Jésus*, t. XXVII, 1875, p. 423.
(9) Mgr de 't Serclaes, *Le Pape Léon XIII*, III, p. 481-498. Cfr Chasle, *Sœur Marie du Divin Cœur*, Beauchesne, 1907, p. 337-377.
(10) Galtier, *o.c.*, p. 22 note. Remarquons qu'un décret de la S.C. des Rites du 28 novembre 1895 avait interdit tout usage public de ces litanies dans les églises (*N.R.Th.*, 1896, p. 90).

C'est l'encyclique *Annum sacrum* du 25 mai 1899, qui annonça et imposa la consécration pour le 11 juin suivant, dimanche auquel fut reportée la célébration de la fête du Sacré-Cœur.

L'encyclique établit le bien-fondé de cette consécration sur les droits innés du Verbe Incarné, établi par son Père héritier de toutes choses ; sur ses droits acquis par l'œuvre de notre Rédemption, enfin sur notre donation spontanée. Pourquoi, se demande le Pape, faire cette consécration au Sacré-Cœur ? « Parce qu'il est le symbole et l'image sensible de la charité infinie de Jésus-Christ, qui nous pousse elle-même à l'aimer en retour ». « Agir ainsi n'est pas autre chose que de se donner et se lier à Jésus-Christ, car tout honneur, tout hommage, toute marque de dévotion offerte au divin Cœur se rapporte vraiment et proprement au Christ lui-même ». Cette fois, ce n'est plus seulement l'Eglise catholique qui sera consacrée, mais le genre humain tout entier. Le Souverain Pontife attend de cette consécration des fruits précieux pour les individus, pour les Etats, pour l'Eglise. Comme au temps des persécutions la Croix apparut à Constantin pour annoncer la délivrance de l'Eglise, « voici que, de nos jours, se présente à nos regards un autre présage favorable et tout divin : c'est le Cœur très sacré de Jésus, surmonté d'une croix, brillant au milieu des flammes. En lui se doivent placer toutes nos espérances. C'est à lui qu'il faut demander et de lui qu'il faut attendre le salut de l'humanité » (11).

Cette encyclique *Annum sacrum* prescrivait un triduum les 9, 10, 11 juin suivants, en préparation à la consécration. Le Souverain Pontife célébra lui-même la sainte messe, chacun de ces trois jours, à la chapelle Pauline, y admettant de nombreux fidèles de différents pays. Si les conjonctures politiques et probablement aussi son état de santé — âgé de 89 ans, il avait subi en mars une intervention chirurgicale — ne lui permirent pas de descendre à la basilique Saint-Pierre le 11 juin, il était entouré cependant de quelques centaines de personnes, lorsqu'il prononça d'une voix très ferme la consécration du genre humain au Sacré-Cœur. Le texte, qui devait rester en usage jusqu'en 1925, pour être alors légèrement modifié, et destiné par Pie XI à la fête du Christ-Roi, affirme nettement, à plusieurs reprises, la royauté du Cœur de Jésus : *Soyez Roi... Rex esto...*

Au même jour, partout où l'encyclique avait pu parvenir à temps, l'univers catholique s'était uni au Souverain Pontife (12). Dans une lettre du 21 juillet 1899, adressée aux évêques par le cardinal Mazzella, préfet de la S. C. des Rites, Léon XIII les remerciait de leur unanimité à répondre à son appel ; il redisait les fruits qu'il attendait de cet acte et, pour en assurer l'influence prolongée, il recommandait d'autres pratiques de la dévotion au Sacré-Cœur (13).

L'encyclique *Mirae Caritatis* du 28 mai 1902, sur la Sainte Eucha-

(11) Galtier, *o.c.*, p. 9-23.
(12) Voir par ex. *Messager du Cœur de Jésus*, 1899, p. 538-543.
(13) Galtier, *o.c.*, p. 24-30.

ristie « don très divin sorti du plus intime du Cœur du Rédempteur » en référait explicitement à la consécration de 1899. Elle préparait la voie aux conséquences que Pie X allait en tirer.

Pie X (1903-1914). Ses décrets eucharistiques.

Bien que nettement différentes dans leur objet formel, les dévotions à l'Eucharistie et au Sacré-Cœur sont très apparentées. L'Eucharistie n'est-elle pas le signe suprême de la charité du Christ, par lequel il veut atteindre personnellement tout homme, jusqu'à la fin des temps ? N'est-ce pas principalement du mépris de sa charité dans l'Eucharistie que le Sacré-Cœur s'est plaint à Paray ?

Personne ne s'étonnera donc, pensons-nous, que nous signalions les décrets eucharistiques de Pie X, comme la première application toute naturelle de la consécration de 1899. Le décret *Sacra Tridentina Synodus* du 20 décembre 1905, sur les conditions requises pour la communion fréquente et quotidienne, dénonce l'erreur janséniste, diamétralement opposée aux intentions de charité du Cœur de Jésus. Le 8 août 1910, le décret *Quam singulari*, sur la communion des enfants, débutait par l'affirmation de l'amour tout particulier que Jésus leur portait. Il faisait aussi le procès de la sévérité janséniste, qui voyait dans la communion une récompense et non un remède.

Il est impossible d'exagérer la portée de ces deux actes pontificaux dans le développement de la dévotion vraiment effective au Sacré-Cœur. Si des ligues de communion mensuelle pour hommes existaient déjà avant 1905 (14), il n'est pas douteux que les décrets de Pie X ne leur aient apporté un intense accroissement de vitalité. Ils furent aussi au point de départ d'œuvres nouvelles et importantes, comme *La Croisade eucharistique des enfants*, par exemple. Le 22 août 1906, Pie X décidait que la consécration du genre humain faite en 1899 serait renouvelée chaque année en la fête du Sacré-Cœur, devant le Saint-Sacrement exposé (15).

Au pontificat de Pie X se rattachent aussi les débuts du grand mouvement d'*Intronisation du Sacré-Cœur de Jésus* dans les familles, tel qu'il fut organisé par le R. P. Mateo Crawley-Boevey, de la Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie (Picpus) à partir de la fin de 1907. Sans doute, le P. Henri Ramière, dès qu'il commença en 1863 à promouvoir le Règne social du Cœur de Jésus, considéra la consécration des familles comme la première étape vers ce but. En 1889, au second centenaire de la demande de consécration de la France au Sacré-Cœur, cette réalisation fut poussée avec grande activité (16).

(14) Fl. Van der Veken, S. J., *Handleiding van de Bonden van het H. Hart*, p. 31 et suiv.
(15) Vermeersch, *De religiosis*, Supplementa et monumenta periodica, IV, 1906, p. 157.
(16) Hamon, *o.c.*, V, p. 292-297.

De nos jours encore, le mouvement continue sous l'influence des centres nationaux de l'*Apostolat de la Prière.*

Parallèlement, s'est développée depuis quarante ans la croisade du P. Mateo pour introniser dans tous les foyers « le Roi d'amour ».

L'idée lui en était venue à Paray-le-Monial, au cours d'un pèlerinage fait pour obtenir sa guérison. Il se mit immédiatement à l'œuvre fort de l'injonction de Pie X «Je ne permets pas, je commande». Le mouvement inauguré en 1908, dans l'Amérique du Sud, reflua ensuite vers l'ancien continent où il connut un extraordinaire succès pendant la guerre 1914-18 : en 1915, plus de trois millions de familles ont intronisé le Sacré-Cœur (17). Le 27 avril 1915, Benoît XV adressait au P. Mateo une lettre où il soulignait l'utilité de cette consécration des familles comme application pratique de celle de 1899. Après avoir montré les coups que l'irréligion cherche à porter à la famille, le Pape se félicite de voir rendus au Christ par ces familles le culte et l'amour qui lui reviennent «mais tout n'est pas là, absolument pas. Il faut en outre et surtout la science du Christ : connaître sa doctrine, sa vie, sa passion, sa gloire. Au lieu de le suivre par un vague sentiment de religiosité... s'attacher à lui par une foi vive et ferme qui règle et commande également l'esprit, le cœur et les mœurs» (18).

Le pontificat de Benoît XV (1914-1922).

Nous retiendrons de cette époque la dédicace solennelle de la basilique de Montmartre (1919), la canonisation de sainte Marguerite-Marie (1920), l'approbation de la fête du Cœur eucharistique (1921).

Sans doute bien des sanctuaires furent consacrés au Sacré-Cœur depuis deux siècles et demi et en divers endroits comme témoignage de la dévotion de toute une nation. Aucun d'eux cependant ne semble avoir été prévu et désiré d'aussi longue date, par la piété de tout un peuple, que celui de Montmartre. Objet du Vœu national de 1871, sanctionné en 1873 par l'Assemblée nationale, bâti pendant cinquante ans par les aumônes des pauvres comme des riches, centre très actif, dès l'époque de la chapelle provisoire, d'œuvres multiples, la basilique s'achevait en 1919 au lendemain de la Paix de Versailles. A l'inscription du fronton qui devait rappeler l'intention initiale de 1871 : *Sacratissimo Cordi Iesu Gallia paenitens et devota,* la reconnaissance pour la victoire de 1918 faisait ajouter le mot *grata.* Mais dans la pensée de Benoît XV, telle qu'il l'exprime en sa lettre du 7 octobre

(17) Hamon, *l.c.*, p. 298.

(18) *A.A.S.*, VII, 1915, p. 203-205. Galtier, *o.c.*, p. 31-37. Dans une lettre du 11 juillet 1948 au R. P. Mateo, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son ordination, S.S. Pie XII déclare que l'œuvre lui est très chère, comme à ses prédécesseurs. L'intronisation n'est pas un vain rite, elle réclame de ceux qui la font à leur foyer une parfaite conformité aux préceptes chrétiens, l'amour de l'Eucharistie, sa réception très fréquente, l'esprit de prière et de pénitence pour assurer leur salut et celui du prochain (*A.A.S.*, XXXXI, 1949, p. 24-26).

1919 au cardinal Amette, l'inauguration de Montmartre constituait à la fin de la guerre un immense appel à la charité entre les hommes et les peuples, même ennemis d'hier. C'est la grande leçon que donne la vraie dévotion au Sacré-Cœur. Que Celui-ci daigne bénir non seulement la France, « mais le genre humain tout entier, de telle sorte que ce que la prudence des hommes a commencé dans la conférence de Versailles, la divine charité le perfectionne et l'achève sur le Mont des Martyrs » (19).

La béatification de la Sœur Marguerite-Marie par Pie IX, le 19 août 1864, avait été une date très notable dans le développement au XIXe siècle de la dévotion au Sacré-Cœur. L'on n'a peut-être pas assez remarqué l'importance de la bulle de canonisation (13 mai 1920) pour l'histoire des origines de notre dévotion. Le récit très détaillé de la vie et des visions de la Sainte, de ses efforts et de ceux du Père de la Colombière pour la première diffusion de la dévotion ne comporte pas moins de vingt-cinq grandes pages dans les *Acta Apostolicae Sedis* (20). Toutes les apparitions les plus importantes du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie y sont relatées, comme aussi la « Grande Promesse » attachée à la célébration des neuf premiers vendredis du mois. Certes, cela ne veut pas dire que l'Eglise couvre de son autorité infaillible tous et chacun de ces points ; cela n'empêche qu'un document aussi solennel accrédite singulièrement le message de Paray.

Au début du pontificat de Benoît XV, le Saint-Office eut à se prononcer sur la portée exacte de deux décrets de la S.C. des Rites du 28 mars et du 15 juillet 1914 (21). Ceux-ci avaient interdit tout usage liturgique de la dévotion au Cœur Eucharistique et avaient donné à cette expression le sens de « Cœur de Jésus présent au Saint-Sacrement ». Or, en fait, la dévotion était connue et pratiquée depuis plus d'un demi-siècle. Léon XIII, dans la Raccolta de 1898 et dans le bref du 16 février 1903, érigeant l'archiconfrérie du Cœur Eucharistique dans l'église Saint-Joachim des Rédemptoristes à Rome, lui avait donné comme objet propre cet acte spécial de la charité du Cœur de Jésus, qui lui a fait instituer l'Eucharistie pour rester à jamais avec ses fidèles (22). La réponse du Saint-Office du 3 avril 1915 confirma ce dernier sens ; la dévotion restait approuvée avec cette signification très nette ; seules les images et les solennités liturgiques étaient interdites, parce qu'elles risquaient d'être mal comprises par les fidèles (23).

(19) *A.A.S.*, XI, 1919, p. 412-414 ; Galtier, *o.c.*, p. 39-45.
(20) *A.A.S.*, XII, 1920, p. 486-513.
(21) *A.A.S.*, VI, 1914, p. 146 et p. 382-383.
(22) *Acta Pontificia* (Pustet), vol. I, p. 1.
(23) *A.A.S.*, VII, 1915, p. 205-206.

Benoît XV alla plus loin : « Moi-même, avait-il dit, je propagerai cette dévotion... c'est le joyau de la dévotion au Sacré-Cœur... La dévotion au Cœur Eucharistique sera une source de grâces pour les âmes ; elle se répandra de plus en plus dans l'Eglise » (24). Le 9 novembre 1921, la S.C. des Rites, répondant aux désirs manifestés au Saint-Père par de nombreux évêques, publiait le texte de l'office et de la messe propre du Cœur Eucharistique, dont la fête serait célébrée le jeudi après l'octave du Saint-Sacrement, sous rite double majeur par le clergé séculier de Rome et de tous les diocèses qui en feraient la demande. Le décret fixe définitivement le sens de la fête et le but que poursuit le Souverain Pontife en l'établissant (25).

Pie XI (1922-1939). La fête du Christ-Roi. L'encyclique Miserentissimus.

Benoît XV avait assigné au premier Congrès eucharistique international qui devait se réunir à Rome après la guerre de 1914-18 le thème suivant : « La Royauté pacifique de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie ». Tous les rapports devaient montrer comment l'Eucharistie était de nature à établir la paix dans l'intelligence et le cœur des individus, au sein des familles, dans la profession et la société, dans la nation et entre les peuples (26).

Mais le Pape mourut avant le début du Congrès. Le 6 février 1922, Pie XI lui succédait. Son programme *Pax Christi in Regno Christi* allait connaître une première réalisation dans les grandes journées eucharistiques qu'il inaugura lui-même le 24 mai. L'allocution pontificale montrait comment une reconnaissance solennelle de la présence et de l'activité du Sauveur dans le monde par l'Eucharistie était le remède aux maux causés par l'orgueil et la concupiscence des biens terrestres, les plus grands ennemis de la paix (27).

L'Année sainte de 1925 devait s'achever, par l'institution de la fête du Christ-Roi, en une apothéose magnifique en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, Roi Universel. Dès 1897-99, s'était esquissé un premier mouvement de pétitionnement au Saint-Siège pour l'obtention de cette fête liturgique. Les Congrès eucharistiques internationaux de Vienne (1912), de Lourdes (1914), avaient repris l'idée.

---

(24) P. M. Garénaux, C.ss.R., *La dévotion au Cœur Eucharistique de Jésus*, p. 97. Cité par Hamon, *o.c.*, V, p. 252.

(25) *A.A.S.*, XIII, 1921, p. 545. Sur le sens précis de cette dévotion, cfr l'article doctrinal : F. Jansen, S.J., *Le Cœur Eucharistique, N.R.Th.*, 1927, p. 112-122.

(26) Voir à ce sujet M. de la Taille, S.J., *La royauté pacifique de N.-S. J.-C. par l'Eucharistie*, dans la *N.R.Th.*, 1922, p. 285-294. L'éminent auteur du *Mysterium Fidei* propose douze thèmes d'instructions ou conférences, illustrant les divers aspects, bien nets, de cette royauté dans et par l'Eucharistie.

(27) *Atti del XXVI Congresso Eucaristico Internazionale, Roma, MCMXXII*, Rome, Alfieri, p. 57-60.

En 1920, Monseigneur Berthoin, évêque d'Autun, dans le diocèse duquel se trouve Paray-le-Monial, après avoir représenté le projet à Benoît XV, proposa au comte Georges de Noaillat, président de la *Société du Règne social de Jésus-Christ*, d'organiser une vaste propagande, ce qui fut réalisé avec le concours de toutes les directions nationales de l'*Apostolat de la Prière*. Pie XI, dès le Congrès de Rome en mai 1922, s'intéressa vivement à ces démarches. Elles devaient réunir finalement l'adhésion de 41 cardinaux, 701 patriarches, archevêques, évêques, plus de 275 supérieurs d'Instituts religieux, des millions de fidèles (28).

Un décret de la S.C. des Rites, du 17 octobre 1925, communiquait aux Ordinaires le texte en huit langues d'une consécration du genre humain au Sacré-Cœur de Jésus, « qui serait à faire le 31 décembre de cette année, dans les conditions que fixera une prochaine lettre apostolique » (29).

Ce fut le but de l'encyclique *Quas primas* du 11 décembre 1925 (30).

Ce document, de très grande portée doctrinale et pratique, peut se diviser en trois parties. La première établit la royauté de Notre-Seigneur sur des preuves scripturaires empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament, sur la tradition et notamment la liturgie, ainsi que l'argument théologique. On ne s'étonnera pas de trouver en cette partie des développements très semblables à ceux de l'encyclique *Annum sacrum* de 1899. La seconde partie expose la nature et l'extension de cette royauté, comportant le triple pouvoir législatif, judiciaire, exécutif, royauté spirituelle et universelle, dont la reconnaissance est souverainement avantageuse aux gouvernements et aux nations. La troisième partie est consacrée à l'établissement d'une fête nouvelle, le dernier dimanche d'octobre, au cours de laquelle sera prononcée chaque année la consécration du genre humain au Sacré-Cœur. Cette fête, le Pape la veut comme une protestation solennelle contre le laïcisme qui a cherché à écarter le Christ de la vie des peuples.

Le 31 décembre 1925, après la célébration de la messe pontificale à Saint-Pierre, Pie XI, agenouillé sur les degrés de l'autel papal, prononça la consécration du genre humain au Sacré-Cœur. Le texte, presque identique à celui que Léon XIII avait utilisé en 1899, fait mention expresse des « peuples égarés dans les ténèbres de l'Islamisme » et ajoute une phrase pour la conversion des Juifs : « Regardez enfin avec miséricorde les enfants de ce peuple qui fut jadis votre préféré ; que sur eux aussi descende, mais aujourd'hui en baptême de vie et de rédemption, le Sang qu'autrefois ils appelaient sur leurs têtes ».

Cet acte est la pleine réponse aux désirs exprimés par Notre-Seigneur à Paray et le couronnement des efforts que ses plus fidèles

(28) Nous empruntons ces renseignements à l'ouvrage *La Festa di Gesù Cristo Re*, publié à Rome en 1926 par le Messaggero del S. Cuore.
(29) *A.A.S.*, XVII, 1925, p. 541. Ces différentes langues sont le latin, l'italien, le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le portugais, le polonais.
(30) *A.A.S.*, XVII, 1925, p. 594-610.

serviteurs avaient inaugurés deux siècles et demi auparavant et particulièrement intensifiés depuis une cinquantaine d'années (31).

L'œuvre de restauration des droits du Christ, que poursuivait si énergiquement Pie XI, devait l'amener à mettre en évidence un autre aspect de la dévotion au Sacré-Cœur. C'est l'encyclique *Miserentissimus* du 8 mai 1928, « sur le devoir de réparation dû par tous au Cœur de Jésus », qui va donner à la doctrine de cette dévotion toute l'autorité d'un enseignement du magistère officiel (32).

Elle débute par un acte de confiance en l'assistance du Sauveur qui n'abandonne pas son Eglise. Une preuve de cet amour vigilant c'est la manifestation que Jésus a faite à sainte Marguerite-Marie de sa charité pour les hommes, point de départ d'une nouvelle dévotion très opportune. Ce culte « n'est-il pas en effet comme la synthèse de toute la religion, ne contient-il pas la norme d'une vie sans cesse plus parfaite, puisqu'il conduit les intelligences à une connaissance intime du Christ Notre-Seigneur, et stimule efficacement les cœurs à un amour plus ardent et à une imitation plus parfaite » ? Cette forme de piété se traduit dans la consécration et la réparation. La première est un hommage à la royauté d'amour du Sauveur. La seconde est inspirée à la fois par le sens de la justice et de la charité reconnaissante. Dans des pages très substantielles, l'encyclique expose les motifs de la réparation en général et la seule manière pour nous de nous en acquitter comme il le faut, c'est-à-dire en nous unissant à la réparation du Christ. Puis, elle explique et justifie la réparation à faire à Notre-Seigneur, frappé dans sa Passion à cause de nos péchés et continuant ses souffrances dans son Corps mystique. L'état actuel du monde est un nouvel argument pour faire appel à l'esprit d'expiation. L'encyclique s'achève sur l'expression de la volonté du Pape de sanctionner de son autorité apostolique, comme il l'a fait naguère pour la consécration, la pratique de la réparation et de l'amende honorable et de les voir revêtir, dans l'univers catholique, un caractère de grande solennité. « A cet effet, nous décrétons et prescrivons que, tous les ans, en la fête du Cœur Sacré de Jésus, — qu'à cette occasion Nous avons ordonné d'élever au rite de première classe avec octave, — dans toutes les églises du monde entier, soit récitée solennellement l'amende honorable à notre Sauveur très aimant, selon la formule même qui est jointe à cette encyclique, afin que toutes nos fautes soient déplorées et que soient réparés les droits outragés du Christ, souverain Roi et Seigneur très aimant. »

Une phrase très riche du point de vue de la théologie mariale, où le Pape déclare qu'une grâce toute particulière a constitué Marie *Réparatrice*, termine le document.

Au texte de l'encyclique fait suite celui de l'Acte de réparation au Sacré-Cœur de Jésus, publié officiellement en huit langues, comme la consécration du genre humain en 1925 (33).

---

(31) Nous faisons allusion à la fois à la consécration de S. Marguerite-Marie et du B[x] Claude de la Colombière (1675) et à l'activité déployée surtout depuis 1880 par les diverses associations appliquées à promouvoir le Règne social de Notre-Seigneur, entre autres par l'Eucharistie. Cfr ci-dessus p. 608 ; Hamon, *o.c.*, V, p. 275-279. Pour les Congrès eucharistiques internationaux, voir *N.R.Th.*, 1931, p. 690-694.

(32) *A.A.S.*, XX, 1928, p. 165-178 ; *N.R.Th.*, 1928, p. 615-628 ; Galtier, *o.c.*, p. 47-91, avec d'importantes notes doctrinales et historiques.

(33) *A.A.S.*, ibid., p. 179-187.

Le 29 janvier 1929, la S.C. des Rites publiait le nouveau texte de l'office et de la messe du Sacré-Cœur (34). La fête sera dorénavant double de première classe avec octave privilégiée de troisième ordre. L'on aura remarqué comment le texte de la collecte unit les deux idées de consécration et de réparation, auxquelles Pie XI avait ramené les actes principaux de la dévotion au Sacré-Cœur. C'est dans et par l'hommage de la consécration que l'on accomplit le devoir de réparation : « ut illi devotum pietatis nostrae praestantes obsequium, dignae quoque satisfactionis exhibeamus officium ». Les leçons du second nocturne pour le jour de la fête constituent un résumé très précis de l'histoire du culte du Sacré-Cœur (35). Il faut noter le rôle capital qui y est attribué à sainte Marguerite-Marie, conformément d'ailleurs à la doctrine exposée dans l'encyclique *Miserentissimus*.

Les conjonctures économiques très défavorables des années 1931 et 1932, jointes aux outrances de la propagande athéiste, amènent Pie XI à publier le 3 mai 1932 l'encyclique *Caritate Christi compulsi* « sur les prières et les expiations à offrir au S.C. de Jésus dans les épreuves présentes du genre humain » (36). Puisque la fête du Sacré-Cœur est proche, puisque « l'esprit propre de cette solennité est précisément un amour réparateur », le Pape demande qu'en cette année 1932, ce soit « un jour de sainte émulation dans la réparation et la prière ». Qu'il en soit de même de toute l'octave ! Que les riches, par la réduction de leur train de vie dans un but de pénitence et d'aumône, que les pauvres, par leur héroïque patience, se retrouvent dans un souci commun de toucher le Cœur de Jésus par leur générosité.

Cette consigne de prière et de pénitence est celle que Pie XI reprendra quelques mois plus tard, lorsque, dans la bulle *Quod nuper* du 6 janvier 1933, il proclamera le jubilé extraordinaire du 19e centenaire de la Rédemption (37) qui s'achèvera lui-même par le triduum de messes à Lourdes (25-28 avril 1935) (38).

Le Pontificat de S.S. Pie XII. La consécration du genre humain au Cœur Immaculé.

Rien de plus décisif pour connaître la pensée du Pontife actuel sur la dévotion au Sacré-Cœur, et spécialement sur les conséquences providentielles de la consécration de 1899, que les premières pages de son encyclique inaugurale *Summi Pontificatus* du 20 octobre 1939. On doit les citer largement :

(34) *A.A.S.*, XXI, 1929, p. 44-77.
(35) Galtier, *o.c.*, p. 3-8.
(36) *A.A.S.*, XXIV, 1932, p. 177-194 ; Galtier, *o.c.*, p. 93-104 en donne des extraits.
(37) *A.A.S.*, XXV, 1933, p. 5-10.
(38) Lettre à Mgr Gerlier. *A.A.S.*, XXVII, 1935, p. 5-8 ; *N.R.Th.*, 1935, p. 300.

Les mystérieux desseins du Seigneur Nous ont confié, sans aucun mérite de Notre part, la très haute dignité et les très graves sollicitudes du Souverain Pontificat précisément dans l'année qui ramène le quarantième anniversaire de la consécration du genre humain au Cœur Sacré du Rédempteur, prescrite par Notre immortel prédécesseur Léon XIII au déclin du siècle dernier, au seuil de l'Année Sainte.

Avec quelle joie, avec quelle émotion et quel intime acquiescement Nous accueillîmes alors comme un message céleste l'encyclique « Annum Sacrum », au moment même où, jeune lévite, Nous venions de pouvoir réciter l'*Introibo ad altare Dei* (*Ps.* 42, 4) ! Et avec quel ardent enthousiasme Nous unîmes Notre cœur aux pensées et aux intentions qui animaient et guidaient cet acte vraiment providentiel d'un pontife qui, avec tant de profonde pénétration, connaissait les besoins et les plaies, visibles et cachées, de son temps !...

Si Nous contemplons *sub specie aeternitatis* les événements extérieurs et les développements intérieurs des quarante dernières années, en en mesurant les grandeurs et les lacunes, cette consécration universelle au Christ-Roi apparaît toujours davantage au regard de Notre esprit dans sa signification sacrée, dans son symbolisme riche d'exhortation, dans son but de purification et d'élévation, de raffermissement et de défense des âmes, et en même temps dans sa prévoyante sagesse, visant à guérir et à ennoblir toute société humaine et à en promouvoir le véritable bien...

La diffusion et l'approfondissement du culte rendu au Divin Cœur du Rédempteur, culte qui trouva son splendide couronnement non seulement dans la consécration de l'humanité, au déclin du siècle dernier, mais aussi dans l'introduction de la fête de la Royauté du Christ par Notre immédiat prédécesseur, d'heureuse mémoire, ont été une source d'indicibles bienfaits pour des âmes sans nombre, un *fleuve qui réjouit de ses courants la cité de Dieu* (*Ps.* 45, 5). Quelle époque eut jamais plus grand besoin que la nôtre de ces bienfaits ? Quelle époque fut plus que la nôtre tourmentée de vide spirituel et de profonde indigence intérieure, en dépit de tous les progrès d'ordre technique et purement civil ? Ne peut-on pas lui appliquer la parole révélatrice de l'Apocalypse : *Tu dis : je suis riche et dans l'abondance et je n'ai besoin de rien ; et tu ne sais pas que tu es un malheureux, un misérable, pauvre, aveugle et nu* (*Apoc.*, 3, 17) ?

Vénérables Frères, peut-il y avoir un devoir plus grand et plus urgent que d'*annoncer les insondables richesses du Christ* (*Eph.*, 3, 8) aux hommes de notre temps ? Et peut-il y avoir chose plus noble que de déployer les *Etendards du Roi* — *Vexilla Regis* — devant ceux qui ont suivi et suivent des emblèmes trompeurs, et de regagner au drapeau victorieux de la Croix ceux qui l'ont abandonné ?... (39)

Sans revenir ici sur ce que nous avons dit naguère (40) de l'intérêt que le Souverain Pontife porte aux manifestations de la dévotion eucharistique et de la dévotion au Sacré-Cœur, notamment sous la forme de l'*Apostolat de la Prière*, nous voudrions essayer de montrer comment la consécration de l'Eglise et du monde au Cœur Immaculé de Marie, prononcée par lui en 1942, est en étroite relation avec la consécration au Sacré-Cœur de 1899. Nous le dirons tout d'abord au point de vue historique de sa préparation ; puis, nous le verrons dans sa signification doctrinale et ses conséquences pratiques. L'interrup-

(39) *A.A.S.*, XXXI, p. 481 sq.
(40) *N.R.Th.*, 1949, p. 243 et note 93.

tion de la publication de la *Nouvelle Revue théologique* pendant la guerre ne nous a pas permis de souligner alors l'importance de cet événement.

Il faut, semble-t-il, rattacher aux apparitions de l'Immaculée à sainte Catherine Labouré en 1830, le dessein, chez certains prélats français, de provoquer une consécration de l'univers à la sainte Vierge. En 1869, à l'occasion du concile du Vatican, Monseigneur de la Tour d'Auvergne se charge de réunir les adhésions de ses collègues au mouvement. Pie IX pressenti montre l'intérêt qu'il porte à cette cause.

C'est en 1900, au lendemain de la consécration du genre humain au Sacré-Cœur par Léon XIII, que le Père A. Dechamps, S. J., fonde à Toulouse une *Croisade mariale* qui a pour but de propager la consécration des individus, des familles, des paroisses, des diocèses, de la France au Cœur Immaculé. En même temps, elle diffusera une supplique au Saint-Père, pour obtenir la consécration du genre humain au Cœur Immaculé et l'extension à toute l'Eglise de la fête de Marie, Mère de grâce, avec la proclamation dogmatique de sa maternité spirituelle. En 1906, la même campagne est reprise à Paris ; le supérieur général des Eudistes, le R. P. Le Doré, en 1908 et 1912, fait des démarches dans le même sens. Sur l'initiative du R. P. Lintelo, S. J., elles se renouvellent à l'occasion du Congrès eucharistique international de Lourdes en 1914. On avait espéré que ce Congrès se terminerait par cette grandiose manifestation.

En 1920, nouvelle pétition adressée à Benoît XV. Sur ces entrefaites, divers congrès mariaux exprimaient le même vœu. Le 13 mai 1935, l'épiscopat portugais consacre à Fatima sa patrie au Cœur Immaculé. Le 13 mai 1938, en action de grâces pour la préservation du péril communiste, il renouvelle solennellement cette consécration et demande au Souverain Pontife qu'il veuille l'étendre au monde entier. En 1942, au vingt-cinquième anniversaire des apparitions, l'épiscopat portugais réitère sa demande. C'est à elle que répond Sa Sainteté Pie XII, lorsqu'à la fin du radio-message du 31 octobre il prononça lui-même « *Urbi et orbi* » la formule de consécration, qu'il allait répéter à la basilique Saint-Pierre le 8 décembre suivant (41).

Quelle est la signification théologique de cet hommage (42) ?

(41) Sur cette histoire des préliminaires de la consécration, voir J. Lintelo, S. J., *Le saint Cœur de Marie*, Beauchesne, 3e édit., 1922, p. 55-63 et le compte rendu des rapports de la Semaine d'études mariales, organisée à Rome du 11 au 19 novembre 1945, par la *Lega mariana sacerdotale*, publiés sous ce titre *Il Cuore immacolato di Maria*, Rome, Marianum, 1946, p. 55-59.

(42) Elle a fait l'objet, entre autres, d'une étude succincte, mais solide, du chanoine J. Bittremieux, *Consecratio mundi Immaculato Cordi B.M.V.*, dans *Ephem. theol. Lov.*, 1943, p. 99-103 ; voir aussi *Les fondements dogmatiques de la consécration au C. I. de M.* par le chanoine J. Lebon, dans *Consécration Mariale* (Namur, 1943).

C'est sur les vérités de sa maternité divine et de sa coopération à la Rédemption, auxquelles vient s'ajouter une démarche spontanée de dévotion, que sont fondés les droits de la sainte Vierge à la consécration du genre humain. Sans doute, le mot de consécration ne peut pas être employé à son égard dans un sens aussi prégnant qu'à l'égard du Cœur de Jésus, qui est le Cœur même de notre Dieu ; il n'en reste pas moins que l'étroite union du Fils et de la Mère justifie pleinement la reconnaissance de son domaine à Elle. Toute la doctrine de l'encyclique *Annum sacrum* de 1899 et de la partie de l'encyclique *Miserentissimus* de 1928 qui traite de la consécration, éclaire et justifie la consécration du monde au Cœur de Marie.

Voici la partie essentielle de cette consécration telle qu'elle fut prononcée par le Saint-Père :

A Vous, à Votre Cœur Immaculé, Nous, en tant que Père commun de la grande famille chrétienne, comme Vicaire de celui à qui a été concédé tout pouvoir au ciel et sur la terre et de qui nous avons reçu la charge de toutes les âmes rachetées de son sang qui peuplent le monde entier, à Vous, à Votre Cœur Immaculé, dans cette heure tragique de l'histoire humaine, nous confions, nous remettons, nous consacrons non seulement la sainte Eglise, corps mystique de votre Jésus, mais encore tout le monde déchiré de féroces discordes, embrasé d'un incendie de haine, victime de ses propres iniquités » (43).

Si l'on compare la consécration au Sacré-Cœur de 1899 ou de 1925 avec la consécration au Cœur Immaculé, on relèvera de part et d'autre la mention expresse des infidèles à éclairer des clartés de la foi, des dissidents à ramener « dans l'unique troupeau, sous l'unique Pasteur ». Pour l'Eglise, il est demandé, dans les deux cas, la liberté complète. Mais alors que la consécration au Sacré-Cœur affirme à diverses reprises les droits du Christ sur l'humanité : *Soyez Roi...*, la consécration au Cœur Immaculé, dans les passages parallèles, fait appel à l'intercession de la sainte Vierge : « *Accordez votre protection... donnez la paix... obtenez la paix...* ».

Le paragraphe final est à citer intégralement, parce que non seulement il fait le rapprochement exprès avec la consécration de 1899, mais plus encore parce qu'il affirme que l'on ne se donne à Marie que pour arriver au Cœur de Jésus et être consacré avec Lui à la gloire du Père :

(43) *A.A.S.*, XXXIV, 1942, p. 317-319 et 324-325.
Dans un autre texte officiel, publié quelques semaines plus tard (*A.A.S.*, XXXIV, 1942, p. 345-346), sous le titre : « Prière de S.S. Pie XII. Consécration au Cœur Immaculé de Marie », cette formule si vaste, qui ne pouvait convenir qu'au Pape, était modifiée, à l'usage de tous les fidèles, de la façon que voici : « A Vous, à Votre Cœur Immaculé, en cette heure tragique de l'histoire du monde, nous nous confions et nous nous consacrons, non seulement en union avec la sainte Eglise, corps mystique de votre Jésus, qui souffre et saigne en tant de ses parties et qui est éprouvée de tant de manières, mais encore avec tout le monde déchiré de féroces discordes, embrasé d'un incendie de haine, victime de sa propre iniquité ». Il est intéressant de remarquer que même la consécration individuelle ne veut plus se séparer à l'avenir de l'hommage collectif de toute l'humanité.

« Enfin, de même qu'au Cœur de Jésus furent consacrés l'Eglise et le genre humain tout entier, afin que, toute espérance reposant en Lui, il soit pour eux signe et gage de victoire et de salut, qu'ainsi nous soyons à jamais consacrés à Vous, à votre Cœur Immaculé, ô notre Mère et Reine du monde, afin que votre amour et votre patronage hâtent le triomphe du Règne de Dieu, que tous les peuples pacifiés entre eux et avec Dieu Vous proclament bienheureuse et entonnent avec Vous, d'une extrémité de la terre à l'autre, l'éternel Magnificat de gloire, d'amour de reconnaissance au Cœur de Jésus en qui seul ils peuvent trouver la Vérité, la Vie et la Paix ».

Le décret du 4 mai 1944 institua la fête du Cœur Immaculé de Marie pour garder le souvenir de cette consécration (44).

C'est bien sur une note de confiance qu'il faut achever l'histoire des développements strictement officiels du culte du Sacré-Cœur en cette première moitié du XXe siècle. Si ces cinquante années ont vu les horreurs de deux guerres mondiales et la haine de l'athéisme militant, qui semble avoir voulu faire échec aux avances de la charité divine, elles ont vu aussi, après la consécration du genre humain au Sacré-Cœur, la proclamation de sa Royauté universelle, l'hommage solennel de la réparation qui lui était rendu, la consécration du monde au Cœur Immaculé de sa Mère. Pendant la même époque, sous l'action providentielle de S. Thérèse de Lisieux, la foi en l'Amour Miséricordieux se répandait dans le monde entier et provoquait dans les âmes un intense renouveau d'esprit évangélique. En même temps, une ardente charité apostolique, puisée au Cœur de Jésus, se manifestait dans l'Action catholique et l'expansion missionnaire.

Deux siècles s'étaient écoulés entre les révélations de Paray-le-Monial et la consécration de Léon XIII ; depuis lors, les événements se précipitent, justifiant la promesse du Sacré-Cœur : « Je régnerai ».

E. BERGH, S. I.

(44) *A.A.S.*, XXXVII, 1945, p. 41.
Sur l'union de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et de celle au Cœur de Marie, on peut d'autant moins omettre de rappeler les initiatives de saint Jean Eudes (1601-1680) que des documents pontificaux récents lui ont reconnu la gloire d'avoir été le promoteur du culte liturgique du Sacré-Cœur. Dans la bulle de canonisation du 31 mai 1925 (*A.A.S.*, XVII, 1925, p. 489) et dans la VIe leçon de l'office (*A.A.S.*, XX, 1928, p. 235), il est parlé de ce culte en quelque sorte unique que le grand docteur et apôtre de ces dévotions rendait aux Cœurs de Jésus et de Marie.